

Thominette Marcel, parcours de captivité¹

Hervé Arson
Version 2
29 octobre 2023

État civil

Marcel Hubert Thominette était né le 6 décembre 1902 à Étrépnay (Eure), arrondissement des Andelys. Il était le fils de Louis Marie Thominette et d'Alice Augustine Léontine Nase son épouse. Sa situation de famille n'est pas précisée. Il était domicilié à Harbonnières dans la Somme.

Pendant sa captivité, il a donné l'adresse de son père au 79 rue Jean Belle Testre à Dieppe (Seine Inférieure, Seine Maritime aujourd'hui). Il exerçait le métier de transporteur routier.

Situation militaire

Il a été recruté à Péronne (Somme), matricule 292. À la mobilisation, il rejoint le 39^{ème} Régiment d'Infanterie, Compagnie Hors Rang, en tant que soldat de 2^{ème} classe.

Unité d'active, ce régiment est mobilisé au Centre Mobilisateur d'Infanterie de Rouen. Il appartient à la 5^{ème} Division d'Infanterie Motorisée. Le régiment est d'abord stationné aux alentours de Reithel (Ardennes). En mai 1940, lors de la bataille de France, la 5^{ème} D.I.M. est impliquée dans le plan Dyle. Le 39^{ème} R.I. occupe le front entre Dave et Athée (région de Namur en Belgique).

Il se bat sur les bords de la Meuse pendant deux jours sans soutien aérien ni artillerie et doit se retirer des combats à court de munitions. La plus grande partie de ses effectifs est capturée et le régiment est dissous².

Capture et internement dans un Stalag en Allemagne

Marcel Thominette a été capturé le 17 mai 1940 à Avesnes (Nord), au sud de Maubeuge. Les Allemands n'ont pas précisé dans leurs documents le parcours du captif ni la date de son arrivée au Stalag VII A à Moosburg an der Isar. Ce camp se trouvait à une quarantaine de kilomètres au nord-est de Munich. Le prisonnier y a été immatriculé VII A 10541³.

Il est ensuite transféré à Memmingen, Stalag VII B, le 6 septembre 1940⁴. Ce camp était situé à une centaine de kilomètres à l'ouest de Munich.

Évasions et refus de travail

Marcel Thominette a été déporté à Rawa-Ruska pour deux tentatives d'évasion et refus de travail. Il n'a fourni aucune attestation prouvant son comportement résistant au Stalag VII B parce que toutes ses affaires personnelles, y compris un carnet sur lequel il avait noté les adresses de ses camarades de détention, ont été confisquées avant son départ pour le Gouvernement Général de Pologne.

1 Fiche de suivi de captivité. Dossier statut AC 21 P 682 335.

2 Source : wikipedia.

3 Liste n° 6234, sans date, citée sur la fiche de suivi de captivité.

4 Meldung 22 du Stalag VII A ouverte le 23 avril 1941.

Internement au Stalag 325

Il est d'abord transféré au Stalag V A à Ludwigsbourg près de Stuttgart. Les prisonniers promis à la détention en Pologne y sont regroupés en attendant qu'un convoi soit formé. L'arrivée au Stalag 325 est datée du 30 juin 1942⁵.

Marcel Thominette est interné d'abord au camp central de Rawa-Ruska, puis dans plusieurs kommandos de travail du Stalag 325 : Siedlce (district de Varsovie, Pologne en Mazovie aujourd'hui), Tarnopol (sous-camp situé aujourd'hui en Ukraine à 140 km au sud-est de Lemberg), citadelle de Lemberg (Lviv aujourd'hui) et Jezierna dans le district de Tarnopol (Ozierna aujourd'hui en Ukraine).

Il tente pour la troisième fois de s'évader de Jezierna et il est repris à la frontière roumaine.

Hospitalisé à Lemberg

Malade, Marcel Thominette est hospitalisé à l'hôpital militaire de Lemberg.

Rapatriement sanitaire

Considéré *Dienstunfähig*, inapte au travail, par les officiers médecins allemands, il est libéré et inscrit pour un rapatriement dans le convoi sanitaire⁶ du 6 septembre 1943.

Il est accueilli au Centre de Chalon sur Saône⁷. Il est admis à l'hôpital Villemin à Paris le 11 septembre⁸.

Convalescence ; après-guerre

À la sortie de l'hôpital, Marcel Thominette obtient six mois de congé pour convalescence. Il est d'abord réformé temporairement, puis définitivement. Il n'a jamais demandé de certificat de démobilisation.

Il demande le titre Interné Résistant le 17 décembre 1966. Il habite alors à Neuville-lès-Dieppe, au 25 avenue de la Libération. La commission départementale réunie le 26 septembre 1968 émet un avis défavorable motivé par une absence d'internement « dans un camp ouvrant droit au statut des Internés Résistants. »

La demande de titre est rejetée le 12 juin 1970 au motif suivant : « le transfert au Stalag 325 n'a pas été motivé par l'accomplissement d'un acte qualifié de résistance à l'ennemi. »

Il est décédé le 22 novembre 1989 à Dieppe.

5 Meldung 256 du Stalag VII B.

6 Meldung 1216 du Stalag 325.

7 Liste 121841 du Centre de Chalon sur Saône.

8 Liste 113277 de l'hôpital Villemin.